

Fiche profil de poste

Libellé du poste : Poste à temps plein Conseiller pédagogique en éducation artistique et culturelle, valence musique

ZONE GEOGRAPHIQUE CONCERNEE : CIRCONSCRIPTIONS DE STRASBOURG 1, 5, 7+INTERNATIONAL, EUROMETROPOLE NORD, HAGUENAU NORD, HAGUENAU SUD, LA WANTZENAU-RHIN, SAVERNE, TRUCHTERSHEIM-KOCHERSBERG, VOSGES DU NORD, WISSEMBOURG
+ TOUT LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN POUR CERTAINS DOSSIERS

1-Définition du poste et missions

Le conseiller pédagogique en EAC, affecté auprès du D.A.S.E.N du Bas Rhin, est impliqué pour toutes les questions relatives à l'éducation artistique et culturelle, notamment dans le domaine de l'éducation musicale dans le premier degré.

Il est placé sous la responsabilité directe de l'IEN-A et du D.A.S.E.N du Bas Rhin. Le poste est rattaché administrativement à la DSDEN du Bas Rhin.

Il travaille en collaboration avec l'IEN chargé de l'éducation artistique et culturelle et la délégation académique à l'action culturelle du Rectorat de Strasbourg.

Il est conseiller technique auprès du D.A.S.E.N., personne - ressource pour les I.E.N. de circonscription et leurs collaborateurs.

Il est chargé de mettre en œuvre la politique académique et départementale pour le développement de l'éducation musicale dans les écoles élémentaires et maternelles des secteurs géographiques qui lui sont attribués, ou à l'échelon départemental.

L'accompagnement pédagogique

- Favoriser et faciliter la mise en œuvre des programmes en éducation musicale dans les écoles primaires du département (Suivi et accompagnement des circonscriptions).
- Favoriser et faciliter la mise en place du parcours artistique et culturel de l'élève. Aide aux directeurs concernant la valorisation de ce parcours sur la plateforme ADAGE.
- Accompagner, conseiller les équipes d'écoles en apportant une aide pédagogique aux directeurs, maîtres et intervenants extérieurs dans le montage de projets artistiques (projets ACMISA, PAC)
- Garantir les mises en œuvre des projets E.A.C avec les partenaires (associations, collectivités, écoles de musique, conservatoire...) aussi bien par la validation des contenus proposés, que par la mise en place de conventions et agréments des intervenants. Le suivi des orchestres en milieu scolaire entre dans ce cadre.
- Impulser et suivre des dispositifs nationaux : « Rentrée en musique », « Festival Ecole en chœur », « Fête de la musique » ...
- Contribution à la réflexion pluridisciplinaire menée par l'équipe des conseillers pédagogiques départementaux : suivi du projet départemental, conception de documents pédagogiques, contribution au site pédagogique premier degré du Bas-Rhin.

La formation continue des enseignants

- S'impliquer dans l'encadrement et l'animation d'actions de formation inscrites dans le volet départemental du plan académique de formation (stages départementaux, de circonscription, d'école, animations pédagogiques)
- S'impliquer dans la mise en œuvre des formations Plan français ou Plan mathématiques par le suivi d'au moins une constellation, et l'intervention ponctuelle dans le parcours de formation de deux autres constellations (le maximum étant fixé à 3 constellations).

Le déploiement du Plan choral dans le département

- Participation au groupe de pilotage du DCCE (Développement du chant choral à l'école).
- Mise en œuvre des actions de formation et suivi des projets artistiques portés par le DCCE au plan départemental.
- Appui à l'action de l'association *Approchants*. Les conseillers pédagogiques en éducation musicale sont membres de droit de l'association. Ils apportent leur expertise pédagogique, et contribuent à la dynamique d'édition et de diffusion du répertoire.

Ainsi que :

- Participer à certaines commissions et jurys de concours au niveau départemental ou académique, dans le domaine de la musique (CRPE, CFMI).
- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte-rendu d'activité à l'attention de l'IEN-A.

2- Compétences et qualités requises par le candidat

- Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, de synthèse, d'initiative et d'organisation.
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Disponibilité, réactivité, bienveillance
- Aptitude à travailler en équipe dans le cadre de partenariat
- Connaissance du système éducatif, des partenaires associatifs et institutionnels au sein du département et de l'académie.

- Expérience de projets en éducation musicale et connaissance de la didactique de la discipline.
- Une expérience dans la pratique du chant choral, et des notions élémentaires de direction de chœur.
- La maîtrise d'un instrument de musique.

- Compétences en informatique : capacité à utiliser, modifier et mettre en œuvre des parcours de formation à distance ou hybrides (FOAD / m@gistère). Capacité à faire « vivre » le Site pédagogique premier degré du 67.
- Mobilité et disponibilité au regard de l'étendue du secteur géographique concerné.

3- Conditions de recrutement

- Être enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF en éducation musicale, ou à défaut s'engager à le présenter. Dans ce dernier cas, il serait nommé à titre provisoire.
- Avoir des compétences reconnues dans le domaine de la musique.
- Le candidat sera convoqué pour un entretien devant une commission sous la présidence de l'IEN en charge des arts et de la culture, qui examinera ses motivations et ses aptitudes à assurer les missions assignées.

Pour tout renseignement sur le poste :
tania.grimaldi@ac-strasbourg.fr